

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 21 JUILLET 2008

L'assemblée est unanime à reconnaître le bon déroulement (malgré le temps) de la journée du centenaire des pompiers le 13 juillet. M le Maire remercie chaleureusement les pompiers, Mme Lacroix et la commission « animation » se joignent à lui car pour le vin d'honneur, le matériel était installé, tout était prêt, ils les félicitent pour leur organisation.

MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

M le Maire propose d'instaurer le principe d'une participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.
(art. L 332-11-1 et L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme)

Pour la mise en application et le calcul de répartition, d'autres délibérations seront prises rue par rue le moment venu.

MODIFICATION DU POS 1994

Les projets sur les terrains de France Télécom n'étant pas encore suffisamment définis, et afin de ne pas retarder davantage la modification du POS 1994 en cours qui a principalement pour objet : l'intégration des contraintes liées aux risques technologiques (zones SEVESO) dans le règlement, l'intégration du projet urbain nord (pour s'amender de l'amendement « Dupont »), et l'intégration de « porter à connaissances complémentaires » de la Préfecture, il est décidé de laisser les terrains de France Télécom avec leur classement de 1994 (1NAc). Le moment venu d'autres procédures spécifiques à ces terrains pourront être mises en œuvre (révision simplifiée par exemple).

A la demande des services instructeurs de la DDE, il est également décidé de classer la zone de Bel Air 3 (redevue 2 NA suite à l'annulation du POS 2002) en zone 1NAa pour la facilité de traitement des dossiers d'urbanisme sur ce secteur.

Dès la mi-septembre 2008 la procédure d'enquête publique de la modification pourrait être lancée.

AVENANT AU MARCHE EGTP (réhabilitation du réseau d'assainissement en cours – lot canalisations)

En cours de travaux il a été constaté qu'une canalisation d'assainissement vers le stade (en face du magasin Champion) est défectueuse (effondrement). Il a donc été décidé de la changer pendant la présence de l'entreprise adjudicataire des travaux en cours. Un avenant a donc été soumis à la commission d'appel d'offres pour un montant de 18 856.20 € HT, cet avenant comprend également la réalisation de deux regards vers le stade pour l'installation d'appareils d'autosurveillance. Le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant.

CREATION D'EMPLOIS

A compter du 1er septembre 2008, le conseil municipal accepte d'augmenter les heures hebdomadaires du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de le passer de 25 à 28 H 30 par semaine.

Il décide également de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour 20 heures par semaine pour le ménage et l'entretien des locaux communaux (principalement à l'école primaire)

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Le conseil municipal approuve les ouvertures et/ou modifications de crédits proposés au budget communal et au budget « assainissement ».

QUESTIONS DIVERSES

M le Maire communique les informations suivantes :

- le montant du marché pour l'installation des systèmes d'autosurveillance sur le DO du stade, et vers la station d'épuration, s'élève à 15 920.00 € HT et a été attribué à la SDEI ;
- le montant de l'étude du schéma d'assainissement pluvial au sud de St André s'élève à 12 436.25 € HT et a été attribué à la Sté GINGER ENVIRONNEMENT
- Organom via le SIVOM attire l'attention sur les erreurs de tri sélectif des déchets et demande au maire d'adresser aux habitants d'un quartier repéré, une lettre de rappel des consignes de tri
- le changement de la pompe du puits d'arrosage du stade par la sté COSEEC
- la découverte désagréable d'une mauvaise installation du système d'arrosage automatique sur le terrain d'honneur du foot (la commune ayant payé le matériel et le décaissement et le club ayant fait poser les tuyaux d'arrosage), en effet les tuyaux non suffisamment emboîtés se sont déboîtés. M le Maire a donc pris dans l'urgence, la décision de faire refaire cette installation à l'ent COSEEC spécialiste de la chose pendant sa présence sur le terrain qu'elle entretient depuis 3 ans.